

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-244 du 14 Octobre 1993

Chargeant Monsieur Marius FRANCISCO,
Ministre de la Culture et des Communi-
cations de l'intérim de Monsieur Mama
ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Développe-
ment Rural pour compter du 06 Octobre
1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République.

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 06 Octobre 1993, Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre de la Culture et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Octobre 1993

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat ;


Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 SGG 4 MDR-MCC 4 AUTRES MINISTERES
19 DEPARTEMENTS 6 J.O. 1.-